



## INSCRIPTION AU PROGRAMME RÉNORÉGION AIDE À LA RÉNOVATION

La MRC du Rocher-Percé informe les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste sur son territoire que la période d'inscription au programme RénoRégion se tiendra **du 28 octobre au 27 novembre 2025**. Une aide financière sous forme de subvention est offerte en fonction du revenu qui compose le ménage et du coût des travaux admissibles.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un bâtiment à titre de résidence principale.

Le revenu maximum selon la taille du ménage est le suivant :

- Personne seule ou couple.....43 500 \$
- 2 à 3 personnes sauf couple.....52 500 \$
- 4 à 5 personnes.....61 000 \$
- 6 personnes ou plus.....63 500 \$

La valeur uniformisée d'un bâtiment admissible est d'un maximum de 150 000 \$, excluant la valeur du terrain.

De plus, il ne faut pas avoir bénéficié du programme RénoRégion au cours des cinq dernières années.

### COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les personnes intéressées doivent présenter une demande à la MRC du Rocher-Percé **au plus tard le 27 novembre 2025** en remplissant le formulaire à cet effet et en y joignant **les documents nécessaires pour le traitement du dossier**, soit :

- une preuve de propriété (compte de taxes municipales 2024 et avis d'évaluation 2024 ou confirmation de taxes 2024);
- une preuve de revenus (déclarations fédérale et provinciale de revenus et avis de cotisation de Revenu Canada pour l'année d'imposition 2024) de toutes les personnes qui composent le ménage.

Une représentante de la MRC sera présente de **9 heures à 16 heures**, aux endroits suivants, pour vous aider à remplir ledit formulaire et s'assurer que tous les documents requis l'y accompagnent.

| RÉSIDENTS            | ENDROIT             | ADRESSE CIVIQUE               | DATES                  |
|----------------------|---------------------|-------------------------------|------------------------|
| Ste-Thérèse-de-Gaspé | Bureau municipal    | 374, route 132                | 28 octobre 2025        |
| Percé                | Hôtel de ville      | 137, route 132 O              | 29 et 30 octobre 2025  |
| Grande-Rivière       | Hôtel de ville      | 108, rue Hôtel-de-Ville       | 3 et 4 novembre 2025   |
| Port-Daniel-Gascons  | Bureau municipal    | 494, route 132                | 5 et 6 novembre 2025   |
| Chandler             | MRC du Rocher-Percé | 129, boul René-Lévesque Ouest | 10 au 12 novembre 2025 |

**Date limite pour présenter une demande : 27 novembre 2025, à 16 heures**

**À l'adresse suivante : MRC du Rocher-Percé  
129, boulevard René-Lévesque Ouest  
Bureau 101  
Chandler (Québec)  
G0C 1K0**

Vous pouvez vous procurer le formulaire auprès de votre municipalité, à la MRC du Rocher-Percé ou sur son site Internet sous l'onglet « Fonds et programmes », à l'adresse suivante : <https://www.mrcrocherperce.qc.ca>, et ce, **à compter du 28 octobre 2025**.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez nous joindre par téléphone au 418-689-4313 ou par courriel à [mrc@rocherperce.qc.ca](mailto:mrc@rocherperce.qc.ca).

Donné à Chandler, ce 8<sup>e</sup> jour d'octobre 2025 (2025-10-08)

Christine Roussy  
Directrice générale et greffière-trésorière